



# MAIRIE DE MONTSOULT

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

N°38/2016

Le Maire de Montsoul,

Vu la demande en date du 08/06/2016 par laquelle Monsieur DUVAL Eric demeurant 8 rue Parmentier à Montsoul (95560) représenté par le Cabinet BURTIN & ASSOCIES, Monsieur BURTIN Jean-Luc, Géomètre-Expert – 54 rue du Chemin Vert à Domont (95330),

Demande l'alignement de sa propriété située

6-8 rue Parmentier à Montsoul,

Au droit de la parcelle cadastrée section AC parcelles n°204-205,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'état des lieux,

### **A R R E T E**

#### **ARTICLE 1 – Alignement**

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la limite actuelle de la propriété.

#### **ARTICLE 2 – Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

#### **ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

#### **Article 5 - Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la Mairie de Montsout.

Fait à Montsout, le 4 juillet 2016

Le Maire,

Elie MELLUL



#### **Diffusions**

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de Montsout pour affichage ;